

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête

Enquête publique relative à la
Révision Allégée n°1 du PLUi de Mayenne Communauté

Arrêté d'ouverture de l'enquête : n° 2024-AG-03 en date du 15 mai 2024 de M. Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté

Commissaire Enquêteur : Monsieur Alain PARRA d'ANDERT

Siège de l'enquête : Siège de Mayenne Communauté – 10 rue de Verdun – 53100 MAYENNE

Durée de l'enquête : 33 jours consécutifs soit du lundi 8 Juillet 2024 à 14h00 au Vendredi 9 Août 2024 à 17h30.

Registre d'enquête : Comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Parigné-sur-Braye aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège de Mayenne Communauté – Mairie de Mayenne – Hall de la salle des Conseils aux heures habituelles d'ouverture.

Les observations du public peuvent aussi être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : revisionallegee-plui@mayennecommunaute.fr ou adressées par courrier postal à M. Le Commissaire Enquêteur- 10 rue de Verdun – CS 60111 - 53103 Mayenne Cedex ou au cours de l'une des permanences mentionnées ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier :

Le dossier est consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- **Sur document papier** dans les lieux suivants :

Lieux	Jours/Horaires
Siège de Mayenne Communauté	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
Mairie de Parigné-Sur-Braye	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8:30 à 12:30H

- **Par voie numérique 7/7 J et 24/24 H sur le site internet de :**
Mayenne Communauté à partir du lien suivant : <https://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/habitat/revision-allegee-du-plui/>
- **Sur un poste informatique dédié au siège de MC – 10 rue de Verdun – 53100 Mayenne** aux jours et heures habituels d'ouverture

Réception du public par Le Commissaire Enquêteur :

1	Lundi 8 juillet 2024	Siège de Mayenne Communauté	14:00 à 17:30H
2	Mercredi 17 juillet 2024	Mairie de Parigné-sur-Braye	9:00 à 12:30H
3	Vendredi 9 Août 2024	Siège de Mayenne Communauté	13:00 à 17:30H

Rapport et conclusions de l'enquête : le Commissaire Enquêteur remettra au Président de MC le rapport et les conclusions motivées et ce dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces pièces seront tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège et sur le site internet de Mayenne Communauté.